



-Communiqué de presse du 15 juin 2016-

Enquête inédite révélant la présence de nanoparticules cachées dans l'alimentation : les pouvoirs publics doivent protéger les consommateurs !

Agir pour l'Environnement a confié à un **laboratoire reconnu la recherche de nanoparticules dans quatre produits alimentaires** courants.

Les analyses¹ révèlent que **les 4 échantillons testés contiennent tous des nanoparticules**. Des nanoparticules de dioxyde de titane (additif colorant E171) ont été trouvées dans de la **blanquette de veau William Saurin, des chewing-gums Malabar et des biscuits Napolitains LU**. Des nanoparticules de dioxyde de silice (additif antiagglomérant E551) ont été trouvées dans un **mélange d'épices pour guacamole de la marque Carrefour**. Le dioxyde de silice du mélange d'épices pour guacamole est même composé à 100% de nanoparticules dont la taille moyenne est de 20 nanomètres.

Selon la réglementation européenne, **la mention [nano] aurait dû figurer sur les étiquettes**. Alors que **nos enquêtes dans les rayons des magasins ne nous ont pas permis d'identifier un seul produit étiqueté [nano]**, il est à craindre que d'autres produits alimentaires contiennent des nanoparticules.

Pour Magali Ringoot, coordinatrice des campagnes d'Agir pour l'Environnement, « *cette enquête apporte la preuve qu'il y a défaillance dans l'information et la protection du consommateur. La réglementation, pour laxiste qu'elle soit, n'est même pas appliquée !* »

Agir pour l'Environnement va saisir la DGCCRF afin qu'elle procède au rappel des produits incriminés. La DGCCRF doit entreprendre tous les contrôles nécessaires pour garantir l'information et la protection du consommateur. **Le gouvernement doit mettre en place un moratoire sur les nanoparticules dans les biens de consommation**, et en urgence dans l'alimentation et dans les produits destinés aux publics vulnérables (enfants, femmes enceintes...), tant qu'elles ne sont pas évaluées avant leur commercialisation.

De nombreuses études scientifiques montrent que ces substances infiniment petites (un milliardième de mètre) peuvent franchir les barrières physiologiques et ainsi se disséminer dans le corps humain et l'environnement. Des effets toxiques sont de mieux en mieux documentés : dommages à l'ADN, perturbation du fonctionnement cellulaire, affaiblissement du système immunitaire... L'ANSES et l'OMS appellent à la prudence et recommandent en vain le principe de précaution depuis plusieurs années. Pour Agir pour l'Environnement, « *il est urgent d'agir !* »

L'intérêt des nanos dans l'alimentation est loin d'être avéré ! Il s'agit essentiellement de rendre plus "attractif" un produit (modifier sa couleur, son goût, sa texture...). **Ces substances nano-particulaires font courir des risques inutiles au consommateur qui se voit, en plus, contraint de subir car privé du droit de savoir et de choisir**.

Alors que les nanoparticules s'introduisent de plus en plus dans les biens de consommation sans transparence, sans traçabilité et sans régulation, **il est urgent d'instaurer un moratoire**, pour éviter qu'un nouveau scandale sanitaire comme celui de l'amiante ne se reproduise.

¹ Le rapport d'analyse est disponible sur www.agirpourenvironnement.org

Contact presse :

Magali Ringoot, coordinatrice des campagnes – Tel. 01 40 31 34 48

Stéphane Kerckhove, délégué général d'Agir pour l'Environnement – Tél. 06 06 88 52 66

Association nationale de protection de l'environnement agréée au titre de l'article L141-1 du code de l'environnement